

RAPPORT N°10

.....

PLAN D' ACTIONS TEPOS 2018/2021

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la communauté de communes est labellisée TEPOS par l'ADEME depuis le 30 octobre 2017 et ce, pour une durée de 3 ans.

La bonne réalisation du programme d'actions qui en découle est liée au recrutement d'une chargée de mission. Cette dernière a pris ses fonctions le 23 avril 2018.

L'une des missions principales de l'année 1 réside dans l'élaboration de la stratégie et d'un plan d'actions détaillé.

La stratégie proposée repose sur les axes suivants :

- AXE 1 : Diminuer la consommation énergétique sur le territoire
- AXE 2 : Augmentation de la production d'énergies renouvelables sur le territoire
- AXE 3 : Promouvoir les circuits courts et l'économie circulaire

Le plan d'actions proposé est joint en annexe.

Sur proposition du Président,

Délibération.

il vous est proposé :

- d'approuver la stratégie et le plan d'actions TEPOS pour la période 2018/2021 ;
- de charger Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.